

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA VOIE N° 65

LE CANAL DU CENTRE HISTORIQUE

1. DÉFINITION :

Nom :	<i>Canal du Centre historique</i>
Numéro :	<i>65</i>
Origine :	<i>à 205 m en amont de l'axe de la porte de garde, jonction avec l'Embranchement principal à La Louvière (Houdeng-Goegnies)</i>
Extrémité :	<i>en rive gauche du canal du Centre à grand gabarit à Le Roeulx (Thieu) à la cumulée 13 105 selon une ligne fictive prolongeant cette rive</i>
Longueur	<i>7 245</i>

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

2. GABARIT :**2.1. TABLEAU GENERAL :**

Localisation (commune, point marquant, ouvrage, ...)	Cumulée	Dimensions maximales en mètres							Passe navigable			Vitesse maximale en km/h (2.2.)
		Ouvrages			Bateaux admis							
		Long. Utile	Larg. Utile	Hauteur Libre	Long.	Larg.	Tirant d'eau	Tirant d'air	Larg.	Position	Niveau de flottaison normal	
LA LOUVIÈRE - Houdeng-Gœgnies											121,15	3,6
Origine du Canal du Centre historique = jonction avec l'extrémité de l'Embranchement principal voie 64	0				85,00	11,50	2,50		30,75			
Fin du quai en Rive droite					40,50	5,10	1,90		12,00	centrale		
Porte de garde	205		2 x 5,45			5,25			5,45	gauche et droite		
Ascenseur n° 1 de Houdeng-Goegnies	311	40,80	2 x 5,20	4,05		5,10		3,75	5,20			
											105,61	
LA LOUVIÈRE												
Pont Capitte	1 176			4,50				4,20	20,00			
LA LOUVIÈRE - Houdeng-Gœgnies												

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

Localisation (commune, point marquant, ouvrage, ...)	Cumulée	Dimensions maximales en mètres							Passe navigable			Vitesse maximale en km/h (2.2.)
		Ouvrages			Bateaux admis							
		Long. Utile	Larg. Utile	Hauteur Libre	Long.	Larg.	Tirant d'eau	Tirant d'air	Larg.	Position	Niveau de flottaison normal	
Pont-rail ligne Erquelinnes-Ecaussines	1 477			11,30				11,00				
Pont Saint-Nicolas	1 991			4,15				3,85				
LA LOUVIÈRE - Houdeng-Gœgnies												
Pont tournant de Houdeng-Aimeries	2 646		2 x 6,00						6,00	gauche et droite		
Passerelle supportant des conduites	2 912			4,25				3,95				
Pont de la rue Liébin	2 921			4,25				3,95				
Siphon aérien d'une conduite de gaz	2 937			5,50				5,20				
					40,50	5,10	1,90		12,00	centrale		
Ascenseur n° 2 de Houdeng-Aimeries	3 212	40,80	2 x 5,20	4,00				3,70	5,20	gauche et droite		
											88,68	
Ascenseur n° 3 de Strépy-Bracquegnies	3 598	40,80	2 x 5,20	4,00				3,70	5,20	gauche et droite		71,74

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

Localisation (commune, point marquant, ouvrage, ...)	Cumulée	Dimensions maximales en mètres							Passe navigable			Vitesse maximale en km/h (2.2.)
		Ouvrages			Bateaux admis							
		Long. Utile	Larg. Utile	Hauteur Libre	Long.	Larg.	Tirant d'eau	Tirant d'air	Larg.	Position	Niveau de flottaison normal	
LA LOUVIÈRE - Strepy-Bracquegnies												
Pont tournant de Bracquegnies	3 828		2 x 6,00						6,00	gauche et droite		
Pont-route Le Roeulx- Thirimont	4 059			9,92				9,62				
Passerelle piétonnière	4 909			4,20				3,90				
Pont-levis de Bracquegnies	4 921		6,00						6,00			
Culées de l'ancien pont- levis de Strépy	5 625		6,00						6,00			
LA LOUVIÈRE - Maurage												
LE RŒULX - Thieu												
Pont-levis de Thieu	6 167		6,00						6,00			
Ascenseur n° 4 de Thieu	6 997	40,80	2 x 5,20	4,00				3,70	5,20	gauche et droite	54,81	
Origine du Bras du Canal du Centre historique voie 651	7 149											

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

Localisation (commune, point marquant, ouvrage, ...)	Cumulée	Dimensions maximales en mètres							Passe navigable			Vitesse maximale en km/h (2.2.)
		Ouvrages			Bateaux admis							
		Long. Utile	Larg. Utile	Hauteur Libre	Long.	Larg.	Tirant d'eau	Tirant d'air	Larg.	Position	Niveau de flottaison normal	
Confluent avec le Bras du Canal du Centre historique voie 651	7 155											48,00
Ecluse de Thieu	7 200	41,06	5,20	4,00				3,70	5,20			
Pont sur la tête d'aval de l'écluse	7 232	-	-									
Extrémité du Canal du Centre historique = Confluent avec le canal du Centre à grand gabarit	7 245											

2.2. : La vitesse des bateaux est réduite à 1,8 Km/h dans les passes rétrécies.

3. NAVIGATION EN RÉGIME DE CRUE ET RÉGIME DES HAUTES EAUX :

Sans objet.

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

4 : BUREAUX D'ÉMISSION DES PERMIS DE CIRCULATION ET D'ENREGISTREMENT DES VOYAGES - POINTS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ALIMENTAIRE – CANAL V.H.F.

OUVRAGE	BUREAU D'ÉMISSION	ALIMENTATION EN EAU	CANAL V.H.F. OU N° DE TELEPHONE
Ascenseur n° 1			74
Ascenseur n° 2			74
Ascenseur n° 3			74
Ascenseur n° 1			74
Ecluse de Thieu		Sur demande préalable à l'ascenseur n° 4	

5. MANŒUVRES (CROISEMENT, DÉPASSEMENT ET VIREMENT...) :

Localisation	Cumulée de début	Cumulée de fin	Dispositions particulières
Aval du pont Capitte à La Louvière (Houdeng-Goegnies)	1 267	-	Bassin de Virement
Aval de l'ascenseur n°3 de Bracquegnies	3 713	-	Bassin de Virement
Aval du Pont tournant de Bracquegnies	4 008	-	

Annexe N°15 / Voie n°65 à l'Arrêté ministériel du 5 juin 2019

6. STATIONNEMENT ET ARRÊT DES BATEAUX, EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT DES PERSONNES ET MARCHANDISES :

Localisation	Cumulées		Position	Type et nom de l'infrastructure
	de début	de fin		
A l'amont de l'ascenseur n°1 de Houdeng-Goegnies	0000	200	R.D.	Quai public "de l'embranchement"
A l'aval de l'ascenseur n°1 de Houdeng-Goegnies	676	696	R.D.	Ponton <u>privé</u> de l'ASBL Voies d'eau du Hainaut
A l'amont du Pont-tournant de Houdeng-Aimeries	2 354	2 404	R.G.	
A l'aval de l'ascenseur n°3	3 709	3 733	R.D.	Appontement public (F-B à +0.80 et à +1.40) jusqu'à 15h30
A l'aval du Pont-levis de Bracquengnies	5 002	5 182	R.G.	Zone de stationnement diurne jusqu'à 16h00.
Entre l'ascenseur n° 4 et l'écluse de Thieu	6 999	7 200		Stationnement autorisé-pendant l'attente d'éclusage uniquement

7. INFRASTRUCTURES RÉSERVÉES A LA NAVIGATION DE PLAISANCE :

Localisation	Cumulée de début	Cumulée de fin	Position	Type d'infrastructure	Période d'activité
Thieu – Bras du canal du Centre historique	7 149			Port de plaisance – voie 651	Voie 651

8. ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES :

Sans objet.